

**Vous pouvez téléphoner
pour prendre rendez-vous,
ou vous présenter pendant les
horaires d'ouverture**

Lundi, mardi, jeudi :
9h - 12h30 et 13h30 - 17h15

Mercredi :

12h30 - 19h30

Vendredi :

9h - 12h30 et 13h30 - 16h15

C.L.L.A.J

Val de Seine



Le CLLAJ n'est pas :

- Un bailleur
- Une agence immobilière
- Un service municipal
- Une structure qui gère les situations d'urgence

Nous contacter :

Par téléphone : 01 34 74 22 81
Un répondeur enregistrera votre demande
en cas d'indisponibilité.

**Par courrier ou
pour venir dans nos locaux :**

15 rue Pierre Panloup
78130 Les Mureaux

Par mail : cllaj.vds@wanadoo.fr

Et sur notre site internet

www.cllaj-valdeseine.fr

2015 - conception graphique : anne.kuzzi@kaligrafik.fr - 06 86 85 29 28 - crédit photo FOTOLIA



**Comité
Local pour le
Logement
Autonome des
Jeunes**

C.L.L.A.J
Val de Seine



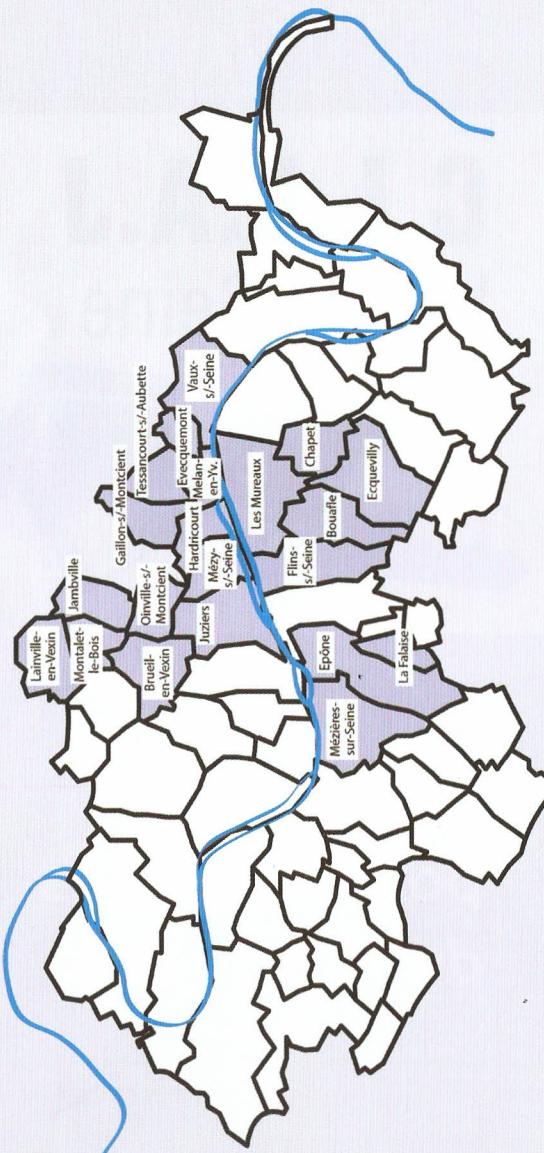
**Le logement
pour les jeunes
de 18 à 30 ans**

Appelez nous pour prendre rendez-vous au 01 34 74 22 81

Pour les jeunes ...

de 18 à 30 ans ...

... qui cherchent un logement autonome
habitant ou travaillant à ...



Qui sommes-nous ?

Le CLLAJ est une association de loi 1901 qui existe depuis 1999 et qui **accueille, informe, oriente et accompagne** les jeunes dans leurs démarches d'accès au logement autonome.

Le CLLAJ est un acteur local, départemental et national, au sein de l'association des CLLAJ Île-de-France et de l'Union Nationale des CLLAJ. C'est aussi un réseau de professionnels, qui suscite les partenariats avec les acteurs sociaux et les bailleurs, pour accompagner les jeunes tout au long de leur « parcours logement ».

Le CLLAJ ne demande aucune participation financière.



Trois missions :

Accueillir

les jeunes pour faire le point sur leur situation et les aider à élaborer leur projet.

Informer

les jeunes sur toutes les questions liées au logement et à l'hébergement.

Orienter

les jeunes vers les bonnes démarches à accomplir, ainsi que vers les structures partenaires du territoire, en fonction de leurs besoins.

Le CLLAJ propose :

- **Un entretien individuel** sur rendez-vous avec la conseillère logement.
- **Un suivi et des conseils** jusqu'à l'accès au logement.
- **Une aide approfondie** à la constitution des dossiers.
- **La prospection de logements** selon les besoins des jeunes, et **la médiation** avec les bailleurs/propriétaires.
- **Des informations collectives** en collaboration avec les partenaires et à destination des jeunes.